

UNCTAD Multi-year Expert Meeting on  
**TRADE, SERVICES AND DEVELOPMENT**  
**Water and Sanitation, Energy and Food-related Logistics Services**  
Geneva, 7-8 May 2018

**Accès à l'eau et à l'assainissement en Algérie**

by

Mr. Kamel Djelouah

Chef de Bureau

Direction de l'alimentation en eau potable, Ministère des ressources en eau  
Algérie



UNITED NATIONS  
**UNCTAD**

The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect the views of UNCTAD.

# ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT EN ALGERIE

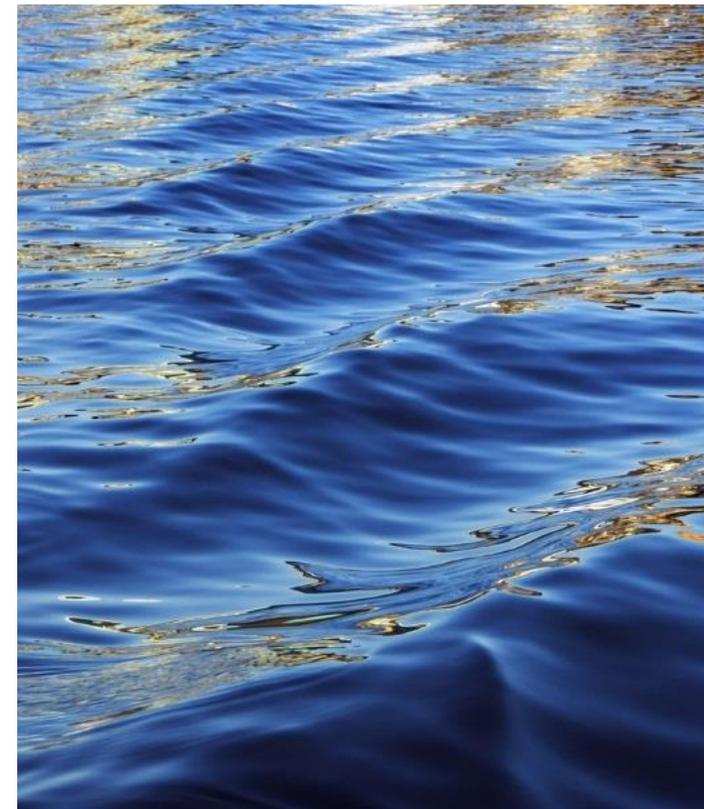
CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET  
LE DEVELOPPEMENT (CNUCED)

Genève, 7 et 8 mai 2018

Kamel DJELOUAH



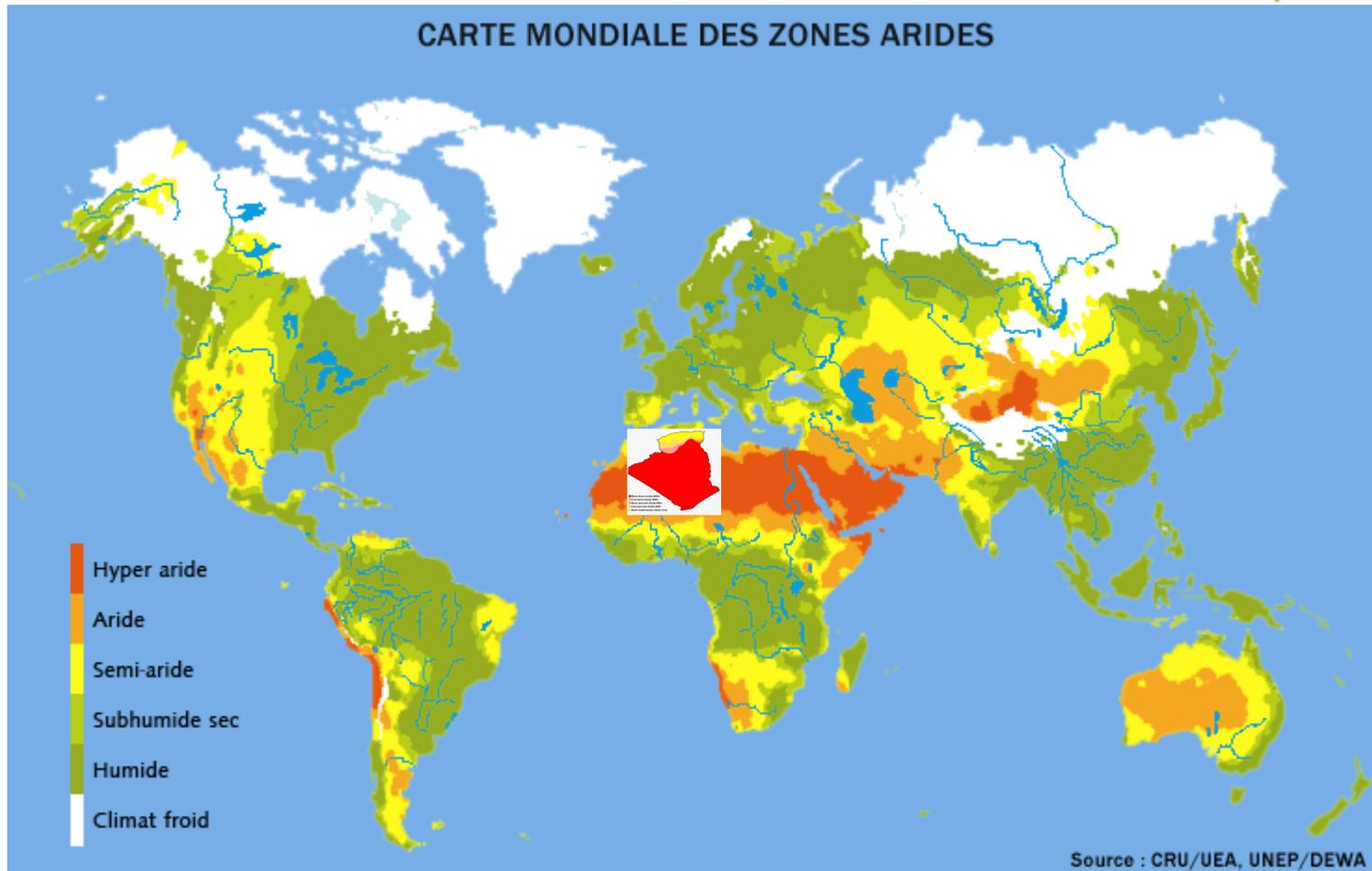
MINISTÈRE DES RESSOURCES  
EN EAU



# Structure de la présentation

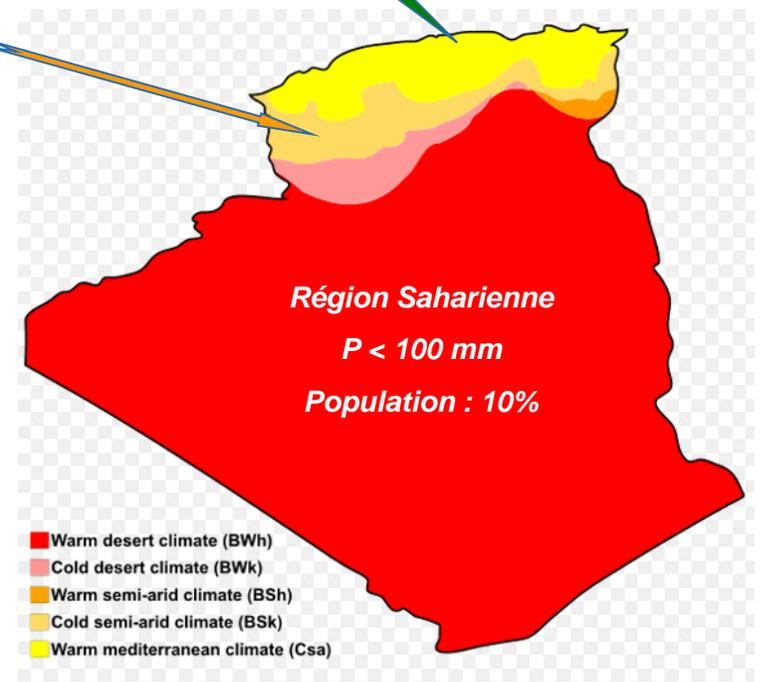
- **Caractéristiques climatiques**
- **Stratégie sectorielle**
- **Dynamique du renforcement de l'alimentation en eau potable**
- **Actions de mise à niveau de l'assainissement**
- **Gouvernance des services d'eau potable et d'assainissement**
- **Perspectives**

# Niveaux d'aridité dans le monde



**Hauts Plateaux**  
Bande de 300 – 350 km  
P : 400 à 250 mm  
Population : 25%

**Région Tellienne**  
Bande de 100 – 150 km  
P : 1 200 à 400 mm  
Population 65%



Structurellement en stress hydrique

# Stratégie sectorielle

Politique de l'eau mise en œuvre en 2000 :

- ✓ Développement l'infrastructure hydraulique.
- ✓ Réformes institutionnelles.

## 4 axes stratégiques

- ✓ Accroître et sécuriser la **mobilisation** de ressources en eau conventionnelles et non conventionnelles
- ✓ Garantir **l'accès à l'eau** à travers l'extension des systèmes d'AEP et la modernisation de la gestion
- ✓ Assurer **l'accès à l'assainissement** à travers l'extension des réseaux et la multiplication des stations d'épuration des eaux usées
- ✓ Soutenir la **stratégie de sécurité alimentaire** avec l'extension des zones irriguées

# Renforcement eau potable : Patrimoine infrastructures

Dans une vision d'équilibre et d'équité territoriale.



8800 forages  
5,7 Mo de m<sup>3</sup> /jour



80 barrages  
8,6 Mrds m<sup>3</sup>



11 stations dessalement  
2,1 Mo de m<sup>3</sup> /jour



21 transfert et adduction  
en aval barrages et à l'extrême sud



100 stations  
de traitement  
5 Mo de m<sup>3</sup> /jour



23 stations  
déminéralisation  
254.000 m<sup>3</sup> /jour



+14.000 d'ouvrages  
de stockage et régulation  
8,8 Mo de m<sup>3</sup>



127.000 km de réseaux

# Alimentation en eau potable : Quelques chiffres clés

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)  
**Objectifs atteints dès 2009**

L'amélioration de l'accès au service public de l'eau obtenue se traduit par :

➤ Le taux moyen de raccordement de 78% en 1999  
**98% en 2017**

➤ La dotation moyenne 123 litres/j/habitant en 1999  
**180 litres /j/habitant en 2017**

# Actions de mise à niveau de l'assainissement



## Les objectifs :

- Amélioration de la collecte des eaux usées et l'optimisation de l'utilisation des capacités épuratoires des stations d'épuration,
- Protection qualitative des ressources en eau ainsi que des écosystèmes naturels,
- Eradication des maladies à transmission hydrique,
- Diminution des risques d'inondation au niveau des villes.

# Actions de mise à niveau de l'assainissement

## □ Le développement des infrastructures :

- 52.000 km de collecteurs d'eaux
- 187 stations d'épuration une capacité de traitement de 935 millions de m<sup>3</sup>.
- Après achèvement du programme en cours : plus de 240 unités, avec une capacité installée de plus **d'un milliard de m<sup>3</sup>/an.**
- **Eaux usées épurées** pour l'agriculture, l'industrie, divers usages urbains

## □ L'évolution des indicateurs d'accès à l'assainissement :

- Taux de raccordement : **90% en 2017** (72% en 1999).
- **Réduisant le risque de maladies à transmission hydrique.**

# Gouvernance des services d'eau potable et d'assainissement

L'organisation, le financement et la régulation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont régis par la loi du 4 août 2005 relative à l'eau.

- ✓ **Au plan organisationnel** : compétence de l'Etat et des communes
- ✓ **Au plan financier** : facturation aux usagers (dont tranche sociale pour besoins vitaux)
- ✓ **Au plan institutionnel** : autorité administrative autonome



# La gouvernance des services d'eau potable et d'assainissement

## □ Le modèle spécifique de partenariat public-privé

Un système de délégation de gestion en partenariat avec des **opérateurs privés** sous la forme d'un **appui managérial** et d'expertise

Objectif :

- Transfert de savoir-faire
- Modernisation et efficacité de la gestion technique
- Efficience de la gestion commerciale

**Trois sociétés locales + opérateur international** (7.300.000 habitants incluant la capitale du pays et les grandes villes dotés de systèmes hydrauliques complexes)

# Gouvernance des services d'eau potable et d'assainissement

## □ Le système de tarification : principes

- ✓ **Progressivité** des tarifs indexée sur les niveaux de consommation domestique
- ✓ **Sélectivité** des tarifs (ménages - services - industries et tourisme)
- ✓ **Solidarité entre les usagers** (tranche sociale facturée au tarif de base)

Les tarifs sont déterminés par l'organisme exploitant et approuvés par l'Administration (compensation financière si nécessaire)

# Perspectives

La pérennité de la **qualité de service** et la gestion durable des ressources en eau **en conformité avec l'ODD 6**

Axes stratégiques :

- Poursuite du développement des **infrastructures hydrauliques** (priorité les régions connaissant des déficits de ressources en eau locales)
- Intensification des **programmes de gestion intégrée** des ressources en eau (GIRE) incluant **l'économie de l'eau** dans le cadre du développement durable.
- Consolidation **des réformes institutionnelles et organisationnelles** en vue de renforcer **la gouvernance de l'eau** dans toutes ses dimensions.